



Accord entre societe etrangere

Par **Lili**, le **29/03/2010** à **16:35**

Bonjour,

Pouvez vous me renseigner s'il faut assurer un accord entre une societe entrangere et la personne physique en France chez notaire s'il s'agit de l'exercement des services de decoration? et pour la procuration ? Est-ce qu'il faut la faire chez notaire en France pour qu'une personne ait une possibilite de presenter les interets de la societe etrangere en France?

Merci par avance